



Résidence de la Plage - Dunkerque

Vendredi 18 Février 2022, objet : Confirmation de notre demande du jour, recherche d'interlocuteur IMMO de France.

Bonjour Mr Verstraet,

La rédaction et production des procès-verbaux n'est pas à l'appréciation du Conseil syndical ou de la vôtre mais une obligation fixée par le règlement de copropriété et une obligation pour le syndic de faire respecter le règlement de copropriété.

ET « accessoirement » c'est une demande forte exprimée et réitérée des Copropriétaires.

Cette absence de communication et de transparence a déjà porter atteinte aux droits et intérêts des copropriétaires ne pouvant apprécier les situations et intervenir.

Merci de bien vouloir nous préciser comment nous devons nous y prendre pour faire respecter notre droit.

Votre directeur Régional nous répondra et nous l'en remercions pour autant **pouvez-vous nous indiquer l'organigramme d'Immo de France et s'il existe un organe de médiation et nous en donner les coordonnées.**

Des copropriétaires nous ont posés cette question et malheureusement vu la teneur de vos réponses il semble de plus en plus probable que notre Groupe doivent entreprendre la même démarche.

Cordialement

Patrick Venant & Jean-paul Gokelaere pour le Groupe Vivre Ensemble.